

Image not found or type unknown



mention sur procès verbal après résolution

Par **cmarvel13**, le **11/02/2021 à 10:51**

bonjour, je suis président d'une copropriété, sur un procès verbal d'assemblée générale de 2019, un vote pour des travaux dans une cage d'escalier à eu la majorité, et la donc la résolutiion fut adoptée. Cependant, juste en dessous de la mention résolution adoptée, il a été marqué "à reporter à la prochaine assemblée", alors ma question, est la suivante, est ce le vote qui prime ou la mention du repport..? car certains avaient voté pour mais hésitaient quelque peu d'ou la mention du repport..rnrnmerci de votre aide, cordialement